

Recours au Règlement

Je vous ai écouté attentivement, voulez-vous m'écouter, moi?

Monsieur le Président, le ministre s'est levé sur un rappel au Règlement. Il a utilisé le temps d'un rappel au Règlement pour proposer une motion, ce qui est d'emblée, du moins selon ma compréhension du Règlement, inusité. Que vous ayez accepté la motion sur un rappel au Règlement, cela me paraît tout à fait irrégulier.

Une voix: C'est vrai!

M. Gauthier: Il n'avait pas la parole, monsieur le Président, pour présenter une motion. De plus, s'il avait une question de privilège, il fallait d'abord que vous trouviez, monsieur le Président, qu'il y avait, devant la Chambre, une question de première importance, qu'on a dit. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Voulez-vous vous taire! Je sais ce que je dis. Une question *prima facie*. . .

[Traduction]

M. le Président: Peut-être pourrions-nous nous arrêter un instant. Je vais donner la parole au député d'Ottawa—Vanier, mais je crois utile de faire le point.

Le vice-premier ministre a invoqué le Règlement. Il en est venu à parler de privilèges. Sur le plan de la procédure, le vice-premier ministre demandait à la Chambre de consentir à l'unanimité à quelque chose. Cela se produit souvent ici. Le sujet soulève peut-être la controverse, mais c'est la démarche que faisait le vice-premier ministre à qui je devais laisser la chance de s'exprimer.

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole et, comme le vice-premier ministre, il a le droit de se faire entendre, ce que je vais lui permettre.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai retenu quelques petites choses sur la procédure. La première est que l'ordre doit régner à la Chambre, que le vice-premier ministre ne peut pas faufiler une motion comme celle-là sans obtenir au préalable le consentement unanime. Je lui dis tout de suite qu'il n'aura pas le consentement pour proposer la motion.

Monsieur le Président, ils ne mêleront pas la reine à un différend entre le Sénat et la Chambre. Je trouve inacceptable. . .

Une voix: Scandaleux.

M. Gauthier: En effet, scandaleux, que le gouvernement, en désespoir de cause, oui, fasse appel à la reine.

Je n'attacherai pas plus d'importance à cette affaire que de dire aux ministériels qu'ils se mettent le doigt dans l'oeil.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré qu'un sénateur libéral avait porté atteinte à ses privilèges en faisant certaines déclarations publiques. Je tiens à dire que nous sommes nombreux à penser que la simple existence du Sénat constitue une atteinte à nos privilèges.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suis sûr qu'en l'occurrence le député de Kamloops voudra collaborer avec la présidence.

M. Riis: Devant une telle explosion d'enthousiasme de la part des ministériels, monsieur le Président, peut-être devrions-nous envisager le plus tôt possible l'abolition de ce Sénat non élu.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois dire au député de Kamloops que c'est là une chose que je ne puis faire.

M. Riis: Monsieur le Président, j'accepte vos aimables commentaires, mais peut-être pourrais-je dire au nom de mon parti que nous consentirions certes à l'unanimité à envisager une motion tendant à abolir le Sénat non élu.

Une voix: Rédigez-la sur-le-champ!

M. Riis: À ce propos, monsieur le Président, je signale au vice-premier ministre, qui connaît vraisemblablement le Règlement de la Chambre mieux que personne, que cet incident remonte à septembre et qu'il a eu amplement l'occasion d'en saisir la Chambre.

Une voix: Cela s'est produit il y a deux jours.

M. Riis: Si cela s'est produit il y a deux jours, je prie la Chambre de bien vouloir m'excuser. Tout d'abord, monsieur le Président, c'est le Sénat qui aurait dû être saisi de cette affaire. Il y a des conservateurs au Sénat. S'il y a eu un abus de privilège, il s'agissait de privilèges sénatoriaux. Je dis donc à mon collègue le vice-premier ministre que s'il était vraiment sérieux lorsqu'il demandait à la Chambre de consentir à l'unanimité à examiner cette affaire, il aurait eu recours à la procédure appropriée, procédure qu'il connaît parfaitement depuis les très nombreuses années qu'il est là, et nous aurions accepté à notre tour de l'examiner sérieusement.

La motion peut faire l'objet d'un débat, et nous aurions utilisé vraisemblablement une partie du temps réservé au gouvernement pour examiner cette importante question. Si le vice-premier ministre le souhaite, nous sommes prêts à discuter, dans le cadre de la réunion des leaders